

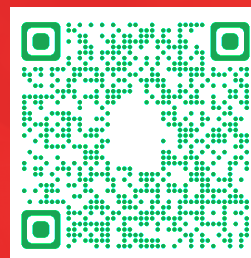


VITICULTURE / ARBORICULTURE / MARAICHAGE



## LE CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOSANITAIRE

UN PASSEPORT  
OBLIGATOIRE  
POUR ACCÉDER  
AU RENOUVELLEMENT DE  
**VOTRE CERTIPHYTO**



PLUS D'INFORMATIONS  
SUR NOTRE SITE  
INTERNET



**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
PYRÉNÉES-ORIENTALES**

DEPUIS  
LE 1ER JANVIER 2021

Le conseil stratégique est obligatoire pour toutes les exploitations  
sauf celles certifiées HVE niveau III  
en AB sur 100 % des surfaces

**PROAGRI**  
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

Lors de la demande de renouvellement certiphyto  
vous devrez présenter votre attestation de réalisation  
d'un premier conseil stratégique phytosanitaire.

## LA SOLUTION :

Un diagnostic de vos pratiques  
phytosanitaires vous permettra  
d'établir un plan d'action afin de  
limiter l'impact environnemental  
et garantir la protection de vos  
cultures dans le respect de la  
réglementation.

Repensez votre système  
de protection des cultures  
et améliorez les performances  
de votre exploitation avec un expert dédié.

	Formule 1	Formule 2	Formule 3
Questionnaire rempli avec le conseiller			▲
Calcul de vos IFT par le conseiller		▲	▲
Repérage des produits phytosanitaires à risque	▲	▲	▲
Réalisation du diagnostic avec le conseiller	▲	▲	▲
Etablissement du plan d'action personnalisé	▲	▲	▲

Tarifs HT premier CSP	405 €	520 €	640 €
Tarifs HT CSP suivants ou client appui technique individuel CA66	290 €	405 €	520 €

## PRÉREQUIS :

Avant toute demande, le registre phytosanitaire doit impérativement être à jour pour réaliser ce conseil stratégique et transmis au conseiller en amont du rendez-vous.

**Formule 1** : accessible uniquement si vous disposez d'un outil qui calcule vos IFT (ex: MesParcelles, calculette IFT Ministère...)

**Formule 2** : un questionnaire est à remplir au préalable pour permettre la réalisation du diagnostic

**Formule 3** : une formule sans soucis, votre conseiller réalise avec vous toutes les étapes

## + LES PLUS :

- Prendre du recul sur les pratiques phytosanitaires
- Enrichir les stratégies de protection des cultures mises en oeuvre sur votre exploitation



Avec le conseil stratégique  
bénéficiez d'une formation gratuite par an  
sur le catalogue formation en cours  
<https://po.chambre-agriculture.fr/formation/>

## CONTACTS :

 SERVICE VITICULTURE  
04 68 35 74 26

 SERVICE MARAICHAGE / ARBORICULTURE  
04 68 35 74 25

*Magistrale*  
LA MISSION RÉVÉLATRICE DES TALENTS AGRICOLES



  
**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
PYRÉNÉES-ORIENTALES**